

**Conseil économique et social**

Distr. générale
23 mars 1999
Français
Original: anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales**Session de 1999**

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des rapports quadriennaux présentés par
les organisations non gouvernementales dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social****Rapports quadriennaux, 1994-1997, présentés
par l'intermédiaire du Secrétaire général en application
de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social****Note du Secrétaire général****Additif****Table des matières**

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| 1. Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques | 2 |
| 2. Union des avocats arabes | 4 |
| 3. Union mondiale des femmes rurales | 6 |
| 4. Services de secours catholique | 11 |
| 5. Fonds chrétien de l'enfance | 14 |
| 6. Conseil consultatif d'organisations juives | 16 |
| 7. Fédération européenne des villes de congrès | 18 |
| 8. Congrès juif mondial | 21 |

* E/C.2/1999/1.

1. Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA)

(Statut consultatif spécial accordé en 1973)

Buts et objectifs de l'organisation

Les buts de l'organisation sont les suivants :

a) Unir toutes les forces démocratiques, sans distinction politique, religieuse, sociale et géographique, pour lutter contre toutes les formes d'asservissement, y compris l'intolérance et la haine, afin de réaliser la coopération et la solidarité commune devant permettre de créer une vie pacifique, heureuse et prospère pour l'humanité;

b) Appuyer les mouvements de libération nationale et les forces démocratiques qui luttent pour la préservation et la défense de la paix mondiale, la culture nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale, la sécurité économique mondiale, l'écologie, les droits de l'homme, la justice universelle, la transparence, la libre circulation de l'information, sans distorsions ni obstacles;

c) Oeuvrer constamment afin de mobiliser l'appui populaire en faveur des principes de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions.

Il n'y a pas eu de changement dans la composition géographique de l'OSPAA et le processus de financement est resté le même.

Composition géographique

Les organisations membres nationales affiliées sont principalement originaires d'Afrique et d'Asie. L'organisation compte également des membres associés en Amérique latine, en Amérique du Nord, en Europe orientale et occidentale et dans la Communauté d'États indépendants (CEI).

Structure

Elle comprend :

- a) Le Congrès;
- b) Le Présidium;
- c) Le secrétariat permanent;
- d) Les organisations membres nationales et associées.

Pour plus de détails, se référer à l'acte constitutif de l'organisation.

Activités principales

Les activités principales sont les suivantes :

a) Coopération Sud-Sud : mettre en évidence les problèmes des pays du Sud;

b) Grâce à son statut d'observateur auprès du Mouvement des pays non alignés, faire connaître les activités et propager les principes du Mouvement;

c) Organiser des conférences, des séminaires, des tables rondes, des discussions et des réunions sur le désarmement, la paix, le développement, les droits de l'homme et l'écologie;

d) Coopérer étroitement avec les organisations non gouvernementales internationales et nationales;

e) Tenir des conférences de consultation, notamment des séminaires régionaux entre les organisations nationales membres de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA), comme l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et des organisations dans les pays arabes, au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne;

f) Produire des publications et de la documentation.

Relations avec l'ONU et ses institutions spécialisées et avec d'autres organisations intergouvernementales

Ces relations peuvent être décrites comme suit :

a) Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social;

b) Statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Relations avec d'autres organisations non gouvernementales internationales

L'OSPAA est membre de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) et entretient des liens étroits de coopération avec toutes les organisations non gouvernementales membres de cette conférence.

Activités de l'OSPAA pendant la période 1994-1997

Au cours de la période considérée, l'OSPAA a organisé les séminaires ci-après :

- a) Groupe des pays arabes ou des pays du Moyen-Orient : Le Caire (Égypte), avril 1994;
- b) Séminaire consacré à la défense de l'identité arabe de Jérusalem, Le Caire (Égypte), juin 1995;
- c) Réunions des Comités pour la solidarité arabe. Le Caire (Égypte), 1994; Damas (République arabe syrienne), 1995; Beyrouth (Liban), 1996;
- d) Séminaire sur le rôle des organisations non gouvernementales dans le règlement des conflits en Afrique, Le Caire (Égypte), 16 mai 1994;
- e) Préparation de la deuxième Conférence méditerranéenne sur la solidarité et la coopération dans la région de la Méditerranée, Le Caire (Égypte), 18-20 mars 1994;
- f) Séminaire sur l'environnement et la coopération régionale, organisé par l'OSPAA et le Centre égyptien de recherche et d'information, Le Caire, (Égypte), 7 et 8 mai 1994;
- g) «Coopération économique au Moyen-Orient : perspectives et problèmes», Le Caire (Égypte), 14-16 mai 1994;
- h) «L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et les pays en développement», Le Caire (Égypte), 7 juin 1994;
- i) Campagne internationale en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaire (Comité de coordination de la campagne internationale pour le désarmement et la non-prolifération), Le Caire (Égypte), 22 juin 1994;
- j) Préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, Le Caire (Égypte), 10 janvier 1995;
- k) «L'avenir du mouvement des non-alignés», Le Caire (Égypte), janvier 1995;
- l) «Après Beijing : après les recommandations, place à l'action», Le Caire (Égypte), 7 mai 1996;
- m) «Le cinquantième anniversaire de la défaite du fascisme», Le Caire (Égypte), 4 mai 1995;
- n) «Le développement dans la région des Grands Lacs et son incidence sur le statut socioéconomique de l'Afrique», Le Caire (Égypte), 16 juin 1997;
- o) «Conflit des civilisations ou dialogue des cultures», Le Caire (Égypte), 10-12 mars 1997.

Conférences internationales

Des représentants du secrétariat permanent ont participé aux conférences ci-après :

- a) Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire (Égypte), 1994;
- b) Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 1995;
- c) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing (Chine), 1995;
- d) Conférence régionale asiatique de l'OSPAA, Hanoi (Viet Nam), 1995;
- e) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul (Turquie), 1996;
- f) Conférence des musulmans et des chrétiens au sujet de Jérusalem, Beyrouth, 1996;
- g) Douzième conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, New Delhi (Inde), 1997;
- h) Conférence du Comité international de coordination des ONG pour la question de Palestine, Jarkarta (Indonésie), 1997;
- i) Réunion du Front national des syndicats arabes, Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne), 19-22 juillet 1997;
- j) Réunion internationale des ONG et Colloque des ONG d'Europe sur la question de Palestine, Genève, 25-28 août 1997;
- k) Réunion internationale de l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAAL) : «Héritage pour le XXIe siècle et validité de Che Guevara», La Havane (Cuba), 25-27 septembre 1997;
- l) Vingtième assemblée générale de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, (CONGO), Organisation internationale du travail (OIT), Genève, 3-5 novembre 1997;
- m) Conférence internationale sur les stéréotypes et la différence : perception de l'autre dans la région méditerranéenne, Malte, 27-29 novembre 1997;
- n) Toutes les réunions du projet de l'UNICEF : Groupe visant à atténuer le fardeau des femmes pauvres, Égypte, 10 octobre-20 novembre 1997.

2. Union des avocats arabes

(Statut consultatif spécial accordé en 1971)

Conformément aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, datée du 25 juillet 1996, l'Union des avocats arabes, organisation non gouvernementale internationale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil, présente au Comité chargé des organisations non gouvernementales le rapport concernant l'appui qu'elle a apporté aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pendant la période 1994-1997.

L'Union des avocats arabes, établie en 1944, est une confédération panarabe d'associations du barreau et de sociétés de droit. L'Union est actuellement composée de 27 organisations affiliées et de plus de 300 000 avocats particuliers. L'Union s'efforce de réunir leurs efforts et d'orchestrer leurs activités afin d'améliorer l'indépendance de la profession juridique, l'état de droit, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la participation populaire tant dans le monde arabe que dans le monde entier en formant un consensus public arabe fondé sur les normes et les principes internationalement reconnus énoncés dans les instruments des Nations Unies énumérant les devoirs et obligations de chaque État partie.

L'Union s'efforce actuellement de survivre à des difficultés financières découlant de la dégradation de la situation des associations du barreau et des sociétés de droit qui en sont membres, causée par les sanctions imposées à l'Iraq et à la Jamahiriya arabe libyenne, le blocage du processus de paix au Moyen-Orient et d'autres crises internationales. Toutefois, l'Union, en tant que membre du Conseil d'administration et du Bureau de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) et de ses comités principaux, a pris part à toutes les initiatives lancées par les membres de la CONGO pendant la période à l'examen.

Outre le rôle actif qu'elle a joué vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Union des avocats arabes a participé aux réunions et aux activités des Nations Unies ci-après pendant la période 1994-1997.

1994 :

a) 31 janvier-11 mars 1994, Genève, Commission des droits de l'homme, cinquantième session;

b) 8 et 9 février 1994, Alexandrie, séminaire du Bureau régional du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de la Société égyptienne pour le droit international, consacré à la Convention relative aux droits de l'enfant;

c) 21 et 22 février 1994, Genève, préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les droits des Palestiniens, Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU et Comité international de coordination des ONG pour la question de Palestine;

d) Septembre 1994, Le Caire, Conférence internationale sur la population et le développement.

1995 :

a) 30 janvier-10 mars 1995, Genève, Commission des droits de l'homme, cinquante et unième session;

b) 14-23 mars 1995, Vienne, Commission des stupéfiants, trente-huitième session;

c) 30 mai-9 juin 1995, Vienne, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, quatrième session;

d) 6-22 juin 1995, Genève, Conférence internationale du Travail, quatre-vingt-deuxième session;

e) 10-28 juillet 1995, Séminaire d'experts sur les droits de l'homme, Comité des droits de l'homme;

f) 31 juillet-25 août 1995, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, quarante-septième session;

g) 12 et 13 octobre 1995, réunion du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avec des organisations non gouvernementales avant la quarante-sixième session;

h) 16-20 octobre 1995, quarante-sixième session du Comité exécutif du HCR;

i) 18 octobre 1995, Comité spécial des organisations non gouvernementales internationales chargées des droits de l'homme;

j) 16 octobre-3 novembre 1995, Séminaire d'experts sur les droits de l'homme, Comité des droits de l'homme;

k) 20 novembre 1995, session extraordinaire à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

1996 :

a) 18 mars-26 avril 1996, Genève, Commission des droits de l'homme, cinquante-deuxième session;

- b) 27 mars 1996, Genève, Comité spécial des organisations non gouvernementales internationales chargées des droits de l'homme;
- c) 30 avril-3 mai 1996, Genève, Centre pour les droits de l'homme, Groupe de travail sur les minorités;
- d) Juin 1996, Genève, Conférence générale de l'OIT, quatre-vingt-troisième session;
- e) 5-30 août 1996, Genève, Commission des droits de l'homme, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, quarante-huitième session;
- f) 2-4 septembre 1996, Genève, Réunion internationale des ONG et Colloque des ONG d'Europe sur la question de Palestine;
- g) 3 et 4 octobre 1996, Genève, réunion préparatoire entre les organisations non gouvernementales et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), quarante-septième session;
- h) 7-11 octobre 1996, Genève, Comité exécutif du HCR, quarante-septième session;
- i) 15 octobre 1996, Comité spécial des organisations non gouvernementales internationales pour les droits de l'homme.
- 1997 :
- a) 17-21 février 1997, Genève, Séminaire d'experts multidisciplinaire consacré aux transferts de population, y compris l'implantation de colons et de colonies, considérés sous l'angle des droits de l'homme;
- b) 23 février 1997, Comité spécial des organisations non gouvernementales internationales pour les droits de l'homme;
- c) 10 mars-18 avril 1997, Commission des droits de l'homme, cinquante-troisième session;
- d) 17-21 mars 1997, troisième session du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage;
- e) 5-9 mai 1997, Commission des droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, séminaire sur le transfert, la prévention de la discrimination et la protection des minorités;
- f) 27 mai 1997, Comité spécial des organisations non gouvernementales internationales pour les droits de l'homme;
- g) 3-19 juin 1997, Conférence internationale du Travail, quatre-vingt-cinquième session;
- h) 21 juillet-1er août 1997, Commission des droits de l'homme, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, Groupe de travail sur les populations autochtones;
- i) 4-29 août 1997, Commission des droits de l'homme, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, quarante-neuvième session;
- j) 25-28 août 1997, Réunion internationale des ONG et Colloque des ONG d'Europe sur la question de Palestine (Après 30 ans d'occupation, rôle des organisations non gouvernementales);
- k) 2-5 septembre 1997, Réunion internationale des ONG et Colloque des ONG d'Europe sur la question de Palestine;
- l) 8-10 octobre 1997, réunion préparatoire du Comité exécutif du HCR avec des organisations non gouvernementales, quarante-huitième session;
- m) 13-17 octobre 1997, Comité exécutif du HCR, quarante-huitième session;
- 20 octobre-7 novembre 1997, Comité des droits de l'homme, soixante et unième session;
- n) 10-21 novembre 1997, Comité contre la torture;
- o) 26 novembre-5 décembre 1997, Commission des droits de l'homme, Groupe de travail sur la détention arbitraire.

3. Union mondiale des femmes rurales

(Statut consultatif spécial accordé en 1947)

Introduction

L'Union mondiale des femmes rurales (UMFR) est une organisation non gouvernementale internationale représentant quelque 9 millions de femmes rurales d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud, du Pacifique Sud et des Caraïbes dans 71 pays (65 dans le rapport quadriennal précédent). L'Union vise à élever le niveau de vie et d'instruction des femmes et de leur famille grâce à l'alphabétisation, l'enseignement et la formation; à des projets de développement communautaire destinés à créer des revenus et à promouvoir l'agriculture, la santé, la nutrition et les soins infantiles; à l'élimination de la discrimination et à l'égalisation des chances; et à la promotion de la coopération internationale et de la compréhension entre les peuples. Au cours de la période considérée, une priorité toute particulière a continué à être accordée aux fillettes. Les activités de projet menées à l'échelle mondiale sont financées en partie par les ressources de l'Union et des subventions périodiques qu'elle reçoit de l'ONU, des organismes d'aide au développement et d'autres sources caritatives.

Participation (l'UMFR a assisté à toutes les réunions indiquées dans le présent rapport et à la plupart de celles qu'avaient organisées l'ONU et le Conseil économique et social)

Sa participation a été la suivante :

- a) Statut consultatif depuis 1947;
- b) 1994-1997 : observateur aux sessions de la Troisième Commission de l'Assemblée générale pour les questions relatives aux femmes;
- c) 1994 : Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner le rôle des organisations non gouvernementales au sein du système des Nations Unies; participation à l'évaluation de l'Année internationale de la famille faite par l'Assemblée générale en 1994; sessions du Comité préparatoire pour la célébration du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies;
- d) 1995 : cosignataire de la déclaration faite par les organisations non gouvernementales à la cinquantième session de l'Assemblée générale sur le développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans

le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;

e) 1996 : réunion du groupe des représentants des organisations non gouvernementales et de l'ONU chargé d'examiner le rapport final sur l'impact des conflits armés sur les enfants;

f) 1997 : sessions des Première et Deuxième Commissions de l'Assemblée générale; informations sur le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies; dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 (Sommet Planète Terre + 5), y compris réunions du Groupe de travail des femmes, exposés et séminaires; membre de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

g) 1994-1997 : réunions du Conseil de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et réunions extraordinaires, Genève et New York.

Commission de la condition de la femme

Sa participation a été la suivante :

a) Trente-huitième session, New York, avril 1994 : cosignataire des déclarations des organisations non-gouvernementales : «L'avenir des femmes : la petite fille joue un rôle déterminant à cet égard» et «Les femmes en milieu urbain : facteurs liés à la population, à la nutrition et à la santé, qui ont une incidence sur le rôle des femmes dans le développement, y compris la migration, consommation de drogues et le syndrome d'immunodéficience acquise; une approche globale des droits de l'homme à la santé des femmes»; l'Union a participé aux sessions du Comité préparatoire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et aux réunions du groupe de travail des femmes d'organisations non gouvernementales;

b) Trente-neuvième session et troisième et dernière sessions du Comité préparatoire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, New York, mars 1995 : cosignataire de la déclaration des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et du Fond de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en faveur d'UNIFEM qui priaient instamment les gouvernements d'accroître leur soutien financier; membre du groupe de travail des organisations non gouvernementales chargées de l'examen de la question des petites filles qui a créé le groupe de travail sur la petite fille et a tenu deux séminaires sur le rétablissement de l'équilibre des forces par le biais de l'enseignement; cosignataire de la déclaration

des organisations non gouvernementales intitulée «A pledge to gender justice» (Pour une justice entre les sexes);

c) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995; délégation complète de l'Union à la Conférence et au Forum des ONG, Huairou (Chine); débats suivis avec divers représentants du personnel du système des Nations Unies et des gouvernements pendant la Conférence; séminaires de l'Union sur les petites filles et les femmes et le travail non rémunéré; déclaration de l'Union à la Conférence intitulée «The potential and strategic importance of the girl child» (L'importance stratégique potentielle de la fillette); cosignataire de la déclaration des organisations non gouvernementales sur le rôle et l'importance des familles dans la société;

d) Quarantième et quarante et unième sessions, New York, 1996-1997 : participation en qualité d'observateur; 1997 : réunion parallèle du Groupe de travail à composition non limitée sur l'élaboration d'un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention relative aux femmes), Division de la promotion de la femme/réunions d'information quotidiennes de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; participation active aux travaux officiels des comités consultatifs des organisations non gouvernementales sur la condition de la femme à l'ONU (New York, Genève, Vienne, Paris et à l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

Commission de la population et du développement

Sa participation a été la suivante :

Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 :

Troisième session du Comité préparatoire et de la réunion de travail du Groupe des ONG des femmes, New York, avril 1994; présentation d'une déclaration de l'Union sur l'égalité, l'équité et l'éducation des femmes et des filles; délégation de l'Union à la Conférence, au Forum des ONG et à la réunion de travail du Groupe des femmes; participation aux travaux du Groupe d'étude des ONG sur la population de la Conférence internationale sur la population et le développement, New York, 1994-1995; quatrième Consultation annuelle entre les organisations non gouvernementales et l'Organisation des Nations Unies sur la population, mai 1995; Comité des ONG sur la population et le développement, New York; poursuite de la coopération avec la Commission par le biais du Groupe chargé de la promotion de la santé des

femmes, établi par l'Association médicale du Commonwealth (Londres).

Commission du développement social

a) Sommet mondial pour le développement social, 6-12 mars 1995, Copenhague : 1994, première et deuxième sessions du Comité préparatoire, New York, janvier et août, réunions quotidiennes du Groupe de travail des femmes et réunion régionale du Groupe de travail des femmes; cosignataire des déclarations faites par des organisations non gouvernementales sur les droits de l'enfant, l'intégration sociale, la pauvreté et le chômage; la famille et le développement social; troisième réunion du Comité préparatoire, New York, janvier 1995 : cinq réunions des groupes de travail régionaux et réunion du Groupe des petits agriculteurs, des producteurs et des petits entrepreneurs; Sommet mondial pour le développement social et cosignataire de la déclaration faite par des organisations non gouvernementales intitulée «Investing in women's health: a win-win strategy» (Investir dans la santé des femmes : une stratégie payante);

b) Commission du développement social, trente-quatrième session, avril 1995, New York; cosignataire de la déclaration faite par des organisations non gouvernementales sur le suivi des plans et programmes d'action internationaux relatifs à l'Année internationale de la famille;

c) Session extraordinaire de la Commission du développement social, New York, mai 1996; cosignataire de la déclaration faite par des organisations non gouvernementales sur les stratégies et mesures à prendre en vue d'éliminer la pauvreté;

d) Commission du développement social, trente-cinquième session, New York, février 1997 : cosignataire de la déclaration faite par des organisations non gouvernementales sur la suite à donner au Sommet mondial pour le développement social : Évaluation des plans et programmes d'action des Nations Unies se rapportant à la situation des groupes sociaux.

Commission des droits de l'homme

Sa participation a été la suivante :

1994-1997 : membre du Comité spécial des organisations non gouvernementales internationales sur les droits de l'homme et de son Sous-Comité sur la condition de la femme, Genève; cosignataire des déclarations faites par des organisations non gouvernementales accréditées auprès de la Commission des droits de l'homme, cinquante-deuxième session, mars 1996; projet de l'Union : financement de la campagne

et atelier de sensibilisation sur la mutilation génitale des femmes, tenus au Ghana en juin 1996.

Commission des stupéfiants

Sa participation a été la suivante :

Conférence internationale sur le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, New York, mai 1994; trente-neuvième et quarantième sessions, Vienne, 1996-1997 : membre du Comité des ONG de Vienne sur les drogues; participation aux réunions de 1994 à 1997; promotion vigoureuse de la Journée internationale de lutte contre l'abus des drogues; première réunion du Comité préparatoire du Forum des ONG au titre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998 sur les drogues, Vienne, mars 1997; réunions du Comité préparatoire intersessions des organisations non gouvernementales, Vienne, juillet et octobre 1997; condamnation persistante de l'abus des drogues et nécessité de lutter contre la drogue dans les colonnes du magazine à usage interne de l'Union.

Commissions régionales

Participation :

Commission économique pour l'Europe (CEE) : réunion annuelle, Genève, avril 1994; participation à la Réunion préparatoire de haut niveau de la CEE en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Vienne, octobre 1994; déclaration de l'Union intitulée «De l'invisibilité à la reconnaissance officielle»; déclaration commune établie par l'Union sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités de toutes les organisations, institutions et instances de coopération intergouvernementale régionale; déclaration commune établie par l'Union et la Fédération internationale des producteurs agricoles intitulée «Le rôle des femmes dans le développement rural et agricole»; cosignataire de la déclaration faite par le Groupe de travail des ONG sur la nutrition, Genève (présidée par l'Union), sur le thème «Les femmes dans un monde en mutation : appel en faveur d'une action au niveau de la CEE».

Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, juin 1996

Activités :

Compte rendu spécial de la dernière session du Comité préparatoire d'Habitat II, novembre-décembre 1995, Habitat II et Forum des ONG.

Commission du développement durable

Activités :

Deuxième, troisième et cinquième sessions, 1994, 1995, 1997; Comité des ONG pour le développement durable, 1994 et 1996, toutes tenues à New York.

Coopération avec des programmes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (statut consultatif depuis 1953) :

1994-1997 : sessions annuelles du Comité d'administration de l'UNICEF, New York; membre du Comité des ONG sur l'UNICEF, New York et Genève; membre du Réseau international pour la protection des filles, créé pour suivre les progrès réalisés depuis la Conférence de Beijing; Genève : Groupes des ONG pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, Comité des droits de l'enfant, Groupes de travail des ONG sur la petite fille, sur les enfants réfugiés, sur les enfants dans les conflits armés, sur les enfants soldats, sur la main-d'oeuvre enfantine et sur l'exploitation sexuelle des enfants; New York : Groupe de travail de l'UNICEF sur les filles; deux microprojets partiellement financés par l'Union en République sud-africaine : centre communautaire pour les enfants des rues, Bloemfontein. Allocation d'un montant de 3 500 livres destiné à couvrir les frais d'impression de bandes dessinées pour enfants dans trois langues sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (statut consultatif 1949, statut opérationnel 1997) :

Membre du Comité permanent des ONG; observateur 1995-1997 Conférence générale; participation au Séminaire régional de l'UNESCO organisé par la Commission nationale autrichienne pour l'UNESCO et le Ministère fédéral de l'agriculture, Vienne, septembre 1995; Réunion extraordinaire UNESCO/ONG, Paris, novembre 1997 : consultations avec a) la Directrice de l'Unité de la promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes, novembre 1997; b) Directrice du Service des femmes, Division des sciences sociales, de la recherche et de la politique, décembre 1997; c) chef de la Section des organisations non gouvernementales et des fondations internationales, décembre 1997; Programme d'action conjointe de l'UNESCO, 1994-1997 : l'Union a parrainé deux groupes internationaux : a) «Eau pour tous» : allocation d'un montant de 83 794 dollars au tiers monde pour financer des projets d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et de formation à la fabrication, l'utilisation

et l'entretien de puits tubulaires et de pompes éoliennes et solaires rudimentaires; b) «Les femmes nourrissent le monde»: allocation d'un montant de 62 192 dollars au tiers monde pour améliorer les méthodes de production grâce à un perfectionnement des cadres et de l'équipement, à l'élevage d'ovins et de volaille et à la construction de moulins; consultations en 1996-1997 avec le Secrétariat sur le renouvellement du statut dans le cadre des nouvelles directives concernant les organisations non gouvernementales;

Rapport écrit sur le rôle, les responsabilités et la structure des organisations non gouvernementales en coopération avec l'UNESCO.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (statut consultatif depuis 1989) :

1994-1997 : membre du Comité des organisations non gouvernementales d'UNIFEM III, duquel l'Union a régulièrement participé aux séances et aux réunions d'information.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (statut consultatif depuis 1947) :

Vingt-huitième et vingt-neuvième sessions de la Conférence de la FAO, Rome, 1995-1997 et réunions des organisations non gouvernementales associées, 1994-1997 : Conseil de la FAO, Rome : propositions soumises en vue de leur inclusion dans le projet de document directif et plan d'action en faveur d'une sécurité alimentaire (CL108/12), cent huitième session, juin 1995; Réunion ministérielle et Colloque international sur la sécurité alimentaire mondiale, Québec, octobre 1995; Comité de sécurité alimentaire mondiale, Rome : sessions et réunions du Comité de soutien international 1996-1997; Comité de l'agriculture de la FAO, Rome : treizième et quatorzième sessions, 1995 et 1997; Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Rome : sixième session, juin 1995, déclaration orale de l'Union, cinquième session, mai 1997; deuxième, troisième et quatrième sessions extraordinaires, 1996-1997; Sommet mondial de l'alimentation, Rome, 13-17 novembre 1996 : consultation entre l'Union et le Chef du Service de l'intégration des femmes au développement, février 1996; consultations entre les organisations non gouvernementales et le secrétariat du Sommet mondial de l'alimentation, New York, mars 1996; délégation complète au Sommet mondial de l'alimentation et au Forum des ONG sur la sécurité alimentaire tenu parallèlement; présentation de la déclaration de l'Union; consultations officieuses avec le Directeur de la Division des femmes et de la population du Département du développement durable; le chef du Groupe de la coopération avec le secteur privé et les ONG; et le Directeur du Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées, 1996.

Programme alimentaire mondial (PAM), Rome :

Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, trente-septième, trente-huitième et quarantième sessions, 1994-1995; consultations avec le Directeur exécutif de la Division des politiques et des affaires publiques, en 1996.

Fonds international de développement agricole (FIDA), Rome :

Consultations FIDA/ONG, avril 1994.

Organisation mondiale de la santé (OMS) :

Commission mondiale de l'OMS sur la santé des femmes, Genève, avril 1994; observateur aux réunions du Programme mondial de l'OMS sur le Comité de gestion du sida, Genève, 1994-1995; consultation officielle OMS/ONG sur la politique mondiale de la santé au XXI^e siècle, et participation aux travaux du groupe de travail et aux débats sur les politiques à suivre, Genève, mai 1997; Forum des ONG sur la santé, Genève, mai 1997; quatrième Conférence internationale sur la promotion de la santé organisée par l'OMS et l'Indonésie à Jakarta en juillet 1997.

Autres activités pertinentes

Mesures adoptées dans le cadre de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (autrement dit, mesures prises aux niveaux international, régional ou national) :

a) Outre les activités énumérées, on peut citer d'autres exemples d'appui manifesté à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing (1995);

b) 1995, vingt et unième Conférence triennale de l'Union : groupes de discussion sur la protection des femmes, les services de santé et la production agricole qui permettra d'assurer la survie de la population mondiale;

c) Séminaire international de l'Union sur les femmes dans le développement agricole, Nouvelle-Zélande, 1er-7 février 1995 : participants venus de 18 pays en développement;

d) Comité spécial de l'Union sur l'agriculture créé en 1995 à la suite de l'adoption d'une résolution visant à étudier les moyens de responsabiliser les femmes rurales en vue de mieux les faire participer au processus de prise de décisions dans le domaine agricole;

e) Conférences régionales de l'Union 1994-1997 : tenues en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Inde, en Irlande du Nord, en République de Corée et au Swaziland pour promouvoir ou renforcer la responsabilisation et l'éducation des femmes et des filles ainsi que la sécurité alimentaire;

f) Programme de développement mondial quinquennal de l'Union : allocation par le Téléthon de Norvège d'un montant de 450 000 dollars pour promouvoir l'encadrement, le perfectionnement des cadres et la santé des femmes dans les pays en développement; 1995, Fidji, achèvement de la cinquième phase et suivi en cours; octroi d'une autre subvention en 1996 pour financer des séminaires d'évaluation en Malaisie, en Colombie, en Inde, en Afrique du Sud et à Fidji;

g) Programme quinquennal de l'Union pour la promotion de l'encadrement en Europe orientale : allocation d'un montant de 78 000 dollars environ par l'Union, l'UNESCO, la Commission européenne et Charity Know-How du Royaume-Uni; novembre 1994, Prague : séminaire d'initiation à l'encadrement, d'une durée de sept jours, organisé à l'intention de 22 participants originaires de 13 pays; juin-décembre 1995 : capital d'amorçage pour le financement de 11 projets dans 10 pays dans le domaine de l'initiation à l'encadrement, de la création de revenus, du règlement des conflits, de la santé et de la nutrition; novembre 1995, Moscou : Conférence sur le rôle des femmes dans le processus de prise de décisions; juillet-août 1996, Irlande du Nord : séminaire sur la promotion de l'encadrement, la gestion et les techniques d'entreprise; décembre 1997, Bulgarie : séminaire d'évaluation organisé à l'intention de 14 participants originaires de 10 pays;

h) 1994-1997 : microprojets appuyés par l'Union à travers le monde dans les domaines de l'encadrement, de l'alphabétisation, de l'utilisation et de la conservation de l'eau, de la nutrition et de la santé, de l'alimentation et de l'élevage, de la création de revenus, des subventions pour l'acquisition de matériel et de techniques permettant à la main-d'oeuvre de gagner du temps;

i) Journée mondiale des femmes rurales, 15 octobre : proposée lors de la Conférence mondiale sur les femmes à Beijing (1995) par l'Union, la Fédération internationale des producteurs agricoles et d'autres représentants intéressés; appuyée par la FAO et officiellement lancée à Rome en 1996;

j) Année internationale de la famille : suivi continu assuré par le biais des organismes de l'Union et du Comité des ONG sur la famille, New York et Vienne, et séminaires internationaux annuels sur l'Année internationale de la famille;

k) Consultations et coopération avec des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU : 1994-1997 : conférences annuelles du Département de l'information sur les ONG, New York; treizième Consultation annuelle ONG/ONU sur la population, «Countdown to Cairo», New York, mai 1994;

l) Élaboration de documents et d'autres matériaux à la demande du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ou de la section de l'ONU : aucune demande spécifique relevant du domaine de compétence de l'Union; les contributions se sont cependant poursuivies essentiellement par le biais i) du réseau officiel d'organisations non gouvernementales, ii) de la participation aux activités du réseau officiel d'ONG sur la condition de la femme, New York, Genève, Vienne, Paris, iii) de déclarations de l'Union et de déclarations communes lors de conférences et manifestations mondiales des Nations Unies, y compris des réunions de comités préparatoires et des réunions régionales connexes;

m) Autres activités consultatives et techniques, etc. : activités menées de concert avec des institutions spécialisées et mentionnées au titre du point intitulé «Coopération avec des programmes, organes et institutions spécialisées des Nations Unies.»

Aperçu du rapport quadriennal, 1990-1993 (comme convenu)

Aperçu :

a) Activités de plaidoyer et projets menés à l'appui de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ONU (résolution 34/180, 1979, de l'Assemblée générale);

b) 1990 : lancement du Programme quinquennal de développement mondial de l'Union;

c) Préparatifs, activités de plaidoyer et mesures prises en vue des deux conférences qui devaient se tenir ultérieurement : la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 1994; la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995.

4. Services de secours catholique

(Statut consultatif spécial accordé en 1978)

Introduction

Les Services de secours catholique (SSC) sont l'instance officielle de la Conférence catholique des États-Unis (CCEU) chargée des secours et du développement à l'étranger. Fondés en 1943 pour venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées en Europe au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les Services de secours catholique ont pour mission d'atténuer la souffrance humaine, de contribuer au développement des peuples et de promouvoir la charité et la justice dans le monde. Ils prêtent assistance aux peuples selon leurs besoins et non en fonction de leurs croyances, de leur race, de leur nationalité, de leur sexe ou de leurs opinions politiques.

À la lumière des besoins qu'ils ont répertoriés dans le monde après la Deuxième Guerre mondiale, les Services de secours catholique ont rapidement étendu leur action en Afrique, en Asie, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique latine. L'ampleur des besoins et la portée des événements les ont amenés, entre 1994 et 1997, à intensifier leurs interventions en Europe orientale (Bosnie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kosovo et Albanie), en Asie (République populaire démocratique de Corée, en raison de la famine qui y a sévi, et Indonésie), en Afrique (région des Grands Lacs et République démocratique du Congo – ex-Zaïre), en Amérique latine et aux Caraïbes (aide aux personnes sinistrées en Haïti et en République dominicaine). À l'heure actuelle, les Services de secours catholique apportent leur assistance dans 82 pays répartis dans le monde. Ils reçoivent des fonds de donateurs publics et privés aux États-Unis et à l'étranger. Le budget annuel des programmes représente entre 220 et 300 millions de dollars.

En coopération avec des organisations locales de contrepartie, les Services de secours catholique s'emploient à promouvoir la justice en apportant une assistance aux réfugiés et aux victimes de catastrophes, en soutenant des programmes de développement durable à long terme dans différents secteurs – santé, agriculture, éducation, banques villageoises (avec des associations féminines de solidarité villageoise) – et en apportant une protection sociale aux personnes sans ressources ou marginalisées. Les thèmes intersectoriels abordés dans tous les programmes sont notamment la promotion de la société civile, la paix et la réconciliation ainsi que la parité entre les sexes.

Dans de nombreux pays, les Services de secours catholique ont établi des relations de coopération avec des organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Selon que de besoin, les bureaux extérieurs des Services de secours catholique communiquent l'information à des organismes des Nations Unies et participent activement aux colloques, réunions et séminaires des Nations Unies, en particulier à l'échelon des pays.

De 1994 à 1997, les Services de secours catholique ont progressivement diversifié leurs sources de financement pour créer un réseau mondial de donateurs publics et privés partageant les mêmes valeurs et une même vision du monde. Les Services de secours catholique collaborent activement avec les organismes des Nations Unies et d'autres donateurs internationaux et sont un membre actif des groupements catholiques internationaux de développement et d'assistance, dont notamment Caritas Internationalis et le groupement des institutions catholiques de développement de l'hémisphère Nord connu sous le nom de CIDSE ou Coopération internationale pour le développement et la solidarité.

Participation aux colloques des Nations Unies

Les Services de secours catholique ont périodiquement pris part, à New York, aux réunions communes des organisations non gouvernementales et du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU sur les secours d'urgence. Ils ont participé au Forum Rio + 5 à New York, en 1997. Le bureau du Viet Nam a représenté l'organisation à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, en 1995. Le Directeur des relations avec les gouvernements et le Conseiller à la sécurité alimentaire de l'organisation ont représenté les Services de secours catholique au Sommet mondial de l'alimentation à Rome, en 1996. Les groupements des organisations catholiques de développement (CIDSE et Caritas Internationalis) ont présenté un document au Sommet mondial pour le développement social en mars 1995.

Coopération avec les programmes et institutions des Nations Unies

Les Services de secours catholique entretiennent des liens opérationnels essentiellement avec le Programme alimentaire mondial et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans le cadre des secours alimentaires d'urgence et de l'aide aux réfugiés. En juin 1995, le Directeur exécutif de l'organisation a signé un mémorandum

d'accord avec le Directeur du Programme alimentaire mondial, portant principalement sur les secours d'urgence. En mars 1996, le Mémorandum d'accord a été étendu à l'aide au développement et à l'amélioration de la situation des femmes. L'organisation a participé aux négociations engagées entre les organisations non gouvernementales et le HCR en vue d'un accord sur un partenariat opérationnel. Elle a instauré des relations de partenariat avec l'UNICEF, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'UNICEF fournit un appui en nature, notamment sous forme de biscuits à haute valeur énergétique, de lait en poudre, de vitamine A et de médicaments destinés au déparasitage. En 1997, les seules subventions en espèces versées par les organismes des Nations Unies aux Services de secours catholique se sont élevés à 4 774 171 dollars.

Autres activités pertinentes

Par différents circuits et selon différentes modalités, l'Organisation des Nations Unies et les Services de secours catholique conjuguent souvent leurs efforts pour résoudre des conflits, promouvoir la paix et la réconciliation, appuyer le développement de la société civile et faire prévaloir les droits de l'homme et la démocratie, poursuivant le plus souvent ces objectifs dans le cadre des secours d'urgence et des programmes de développement à long terme.

Consultations et coopération avec l'Organisation des Nations Unies

De 1994 à 1997, les Services de secours catholique ont bénéficié d'un financement de l'Organisation des Nations Unies avec laquelle un partenariat a été établi, principalement sur le terrain, dans plusieurs régions du monde :

a) Afrique : En Afrique australe, l'Organisation internationale pour les migrations et le Bureau de coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU ont financé, en 1996-1997, les Services de secours catholique en Angola, pour assurer la gestion de zones de casernement destinées à la démobilisation des ex-combattants, sensibiliser la population au problème des mines et venir en aide aux personnes déplacées. Depuis 1994, dans la région des Grands Lacs, le PAM, l'UNICEF et la FAO ont soutenu les opérations de secours aux personnes sinistrées et la réconciliation entre les personnes déplacées et les populations hôtes au Burundi. En Afrique de l'Est, l'UNICEF a financé un programme de survie de l'enfant des Services de secours catholique dans le nord-est du Kenya. En Afrique de l'Ouest, le PAM et la FAO ont financé des opérations engagées par les Services de secours catholique pour secourir les personnes

sinistrées et les réfugiés et personnes déplacées au Libéria et en Sierra Leone et, en 1995-1996, le HCR et le PAM ont financé un programme d'aide alimentaire exécuté par l'organisation en faveur des réfugiés touareg au Burkina Faso;

b) Asie : En 1997, en République populaire démocratique de Corée, les Services de secours catholique et quatre autres organisations non gouvernementales des États-Unis ont lancé, avec le PAM, une opération commune de secours alimentaire d'urgence. Aux Philippines, l'UNICEF, les Services de secours catholique et d'autres organisations non gouvernementales ont produit un manuel de formation intitulé «Culture of Peace» (Une culture de la paix) et destiné au Mindanao;

c) Europe, Moyen-Orient, Afrique du Nord : En Bosnie, le HCR a financé des programmes des Services de secours catholique portant sur le relèvement et la réintégration, le retour des minorités réfugiées et l'aide aux personnes déplacées; en Croatie, le PNUD a financé un programme de microcrédits engagé par les Services de secours catholique en faveur des réfugiés regagnant leurs foyers; au Kosovo et en Albanie, le HCR a financé un programme des Services de secours catholique destiné à apporter une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées; au Moyen-Orient, les Services de secours catholique ont travaillé en coordination avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en vue d'apporter une aide aux réfugiés palestiniens à Jérusalem, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza;

d) Amérique latine et Caraïbes : En 1995-1996, les Services de secours catholique ont coopéré avec le PAM afin de venir en aide aux victimes de la sécheresse dans le nord-est du Brésil. Ils ont procédé à la distribution de l'aide alimentaire fournie par l'Organisation des Nations Unies en République dominicaine, en El Salvador et au Honduras.

Comme il est indiqué dans un rapport des Services de secours catholique, au cours de l'année écoulée, 10 bureaux extérieurs ont participé à des programmes de développement et de secours des Nations Unies bénéficiant d'une aide alimentaire évaluée à 4 200 tonnes métriques et se chiffant à 1 345 000 dollars. Les Services de secours catholique ont noté avec satisfaction (puisque cela illustre le développement des relations de partenariat) qu'en 1997 les ressources financières en provenance des institutions des Nations Unies avaient augmenté de 97 % par rapport à 1996, pour atteindre 2 347 743 dollars. Le seul financement du HCR avait progressé de 1 850 744 dollars par rapport à 1996.

Compte tenu de leur communauté de vues et de valeurs, les Services de secours catholique souhaiteraient continuer d'accroître leur collaboration avec l'Organisation des Nations

Unies et ses différents organismes pour oeuvrer en faveur des pauvres, à la fois à l'échelon central et par le biais des opérations de développement et de secours menées sur le terrain. En leur qualité de membre de groupements catholiques internationaux pour le développement et les secours d'urgence, les Services de secours catholique espèrent pouvoir renforcer leur capacité de plaider au sein du système des Nations Unies pour les questions d'intérêt général telles que l'allègement de la dette, la résolution des conflits et la promotion de la société civile et des droits fondamentaux de la personne humaine.

5. Fonds chrétien de l'enfance

(Statut consultatif spécial accordé en 1985)

Introduction

Créé en 1938 et sis à Richmond, Virginie (États-Unis d'Amérique), le Fonds chrétien de l'enfance est l'une des plus anciennes et des plus importantes institutions qui s'occupent du développement de l'enfance. Depuis 60 ans, l'organisation se consacre à la survie, à la protection et au développement des enfants, en s'appuyant sur le principe du parrainage individualisé. À l'heure actuelle, les programmes qu'exécute le Fonds dans les domaines de la santé et de l'éducation s'adressent à plus de 2,5 millions d'enfants nécessiteux dans 31 pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe orientale ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique.

En outre, huit organisations internationales affiliées en Australie, au Danemark, en France, au Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, en Allemagne, en Nouvelle-Zélande, en Suisse et dans la province chinoise de Taiwan aident à promouvoir les programmes du Fonds et à trouver des soutiens en Europe et en Asie. Les organisations affiliées en France et en Nouvelle-Zélande sont récemment devenues indépendantes et autonomes, tandis que l'organisation BARNfonden de Suède a adhéré au Fonds en 1997.

La principale source de financement du Fonds reste les particuliers qui avaient versé plus de 96 millions de dollars à ses programmes à la fin de l'exercice 1997, faisant ainsi progresser les revenus du Fonds de 30 millions de dollars par rapport à 1994. Le Fonds est résolu à consacrer au moins 80 % des versements des donateurs aux programmes destinés aux enfants et à leurs familles. Il s'est également employé à renforcer ses sources de financement dans les domaines des subventions et des contrats, en s'appuyant notamment sur l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Office of Foreign Disaster Assistance. Le financement sous forme de subventions, qui s'élevait à 980 000 dollars en 1994, est passé à 3 millions de dollars à la fin de 1997.

Un fonds de dotation, portant le nom d'un ancien directeur exécutif du Fonds, M. Verent Mills, a également été créé pour les programmes de santé et d'éducation que le Fonds exécute dans le monde entier en faveur des enfants.

Au cours des quatre dernières années, le Fonds a adopté une mesure décisive consistant à instaurer un nouveau système d'évaluation dénommé «Annual Impact Monitoring and Evaluation System» (Système de suivi et d'évaluation annuels de l'efficacité), qui a permis d'atteindre un niveau de responsabilisation sans précédent dans tous les programmes que le Fonds exécute sur le terrain. Ce nouveau système permet au Fonds, grâce à des indicateurs détaillés relatifs à la santé et à l'éducation recueillis sur le terrain, de mesurer l'incidence des programmes d'assistance sur chaque enfant parrainé, puis de hiérarchiser et de cibler en conséquence l'exécution des programmes. Il s'agit également de mettre l'accent sur les relations et la responsabilité qui lient le Fonds, le parrain et l'enfant, et de promouvoir et reproduire les pratiques optimales observées dans les programmes du Fonds exécutés sur le terrain en faveur des enfants et des familles.

Afin de renforcer la transparence, le Fonds a mis en place, en 1996, un nouveau système de contrôle dénommé «audit de réseau» pour faire en sorte que les 1 200 projets du Fonds soient régulièrement vérifiés par des vérificateurs locaux, Coopers and Lybrand, ou par sa Cellule de vérification interne des comptes. Le Fonds s'efforce également de veiller à la complémentarité des données du système de suivi et d'évaluation mentionné plus haut et d'autres indicateurs clefs relatifs au parrainage et à la gestion financière.

En outre, le Fonds a maintenu ses affiliations avec d'autres organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social telles que l'Organisation internationale de perspective mondiale, l'alliance internationale Save the Children, Plan International et d'autres organisations qui œuvrent en faveur des droits et du développement des enfants. Ces trois institutions et le Fonds ont collaboré à l'échelon mondial avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour appuyer les objectifs du Sommet mondial pour les enfants dans le cadre d'une initiative commune visant à promouvoir l'éducation des filles dans six pays. Dans sa déclaration annuelle devant le Conseil d'administration de l'UNICEF, en juin 1998, le Directeur de la Division des programmes de cette institution, M. Sadiq Rasheed, s'est félicité de cette initiative. Dans la même déclaration, M. Rasheed a mis l'accent sur la coopération concrète entre le Fonds et l'UNICEF en Angola, laquelle avait permis de former plus de 1 500 personnes appelées à fournir un appui psychologique à plus de 17 000 enfants traumatisés par la guerre, y compris des enfants soldats. Le programme du Fonds pour l'Angola

a également été salué dans le rapport annuel de l'UNICEF *La situation des enfants dans le monde, 1996* (New York, Oxford University Press, 1996) (p. 24, figure 1 intitulée «Angola : les enfants et la guerre»), l'accent étant mis sur les enfants victimes des conflits armés et les mesures à prendre pour les réadapter et les réintégrer dans leur société.

Afin d'appuyer le programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture intitulé «Programme pour une culture de la paix» et la résolution 52/15 du 20 novembre 1997, par laquelle l'Assemblée générale a proclamé l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix, l'association Psychologists for Social Responsibility a décerné au Fonds chrétien de l'enfance, en août 1998, sa distinction pour contribution spéciale à la culture de la paix pour le programme que le Fonds a mis en œuvre en Angola.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et autres exemples de coopération avec les programmes, organes et institutions spécialisées des Nations Unies

Au cours des quatre dernières années, le Fonds chrétien de l'enfance a entretenu des relations étroites avec l'UNICEF grâce au renforcement de son rôle au sein du Comité des ONG pour l'UNICEF, qui est doté du statut consultatif auprès du Conseil d'administration de l'UNICEF. L'ancien Président du Fonds, M. Paul McCleary, a achevé son mandat de Président du Comité des ONG pour l'UNICEF en 1994, avant de prendre sa retraite. De 1995 à 1997, les représentants du Fonds, M. Arthur Simon (Directeur du Fonds à Washington) et Mme Michelle Poulton (Directeur du Fonds à Genève) ont continué de représenter le Fonds au Comité des ONG pour l'UNICEF, à New York et Genève respectivement. En juin 1997, Mme Poulton a été élue Vice-Présidente du Comité des ONG pour l'UNICEF. Le Fonds a donc régulièrement participé aux réunions du Conseil du Comité, ainsi qu'à certaines réunions importantes à New York et à celles de l'UNICEF.

Autre exemple de ce climat de coopération, le Fonds a collaboré avec le Fonds bélarussien de l'enfance et l'UNICEF, en novembre 1994, pour organiser une conférence à Minsk sur les droits de l'enfant. En outre, l'UNICEF et le Fonds ont collaboré pour former des professeurs d'université bélarussiens au service social grâce à un programme d'échange d'experts bélarussiens, américains et européens dans ce domaine. Avec l'appui financier de l'UNICEF, le Fonds a organisé un séminaire régional sur

les programmes de soutien à la famille dans les États baltes.

Le bureau du Fonds à Genève a également renforcé ses relations avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations non gouvernementales à Genève et joué un rôle d'impulsion auprès des autres organisations non gouvernementales membres du Comité dans la concertation visant à mieux décentraliser le Comité et à mieux cibler son action. Riche de l'expérience qu'il a acquise grâce à ses programmes de réadaptation et de soutien psychosocial en Angola et en Sierra Leone, le Fonds a également appuyé les manifestations qui ont entouré la publication de l'étude de Graca Machel parrainée par l'Organisation des Nations Unies et consacrée aux conséquences des conflits armés sur les enfants.

Par ailleurs, le Fonds s'est employé à promouvoir la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à suivre les activités du Comité des droits de l'enfant et a participé aux initiatives engagées par les organisations non gouvernementales pour inciter le Congrès des États-Unis à ratifier la Convention. Les bureaux nationaux du Fonds assurent aussi la promotion de la Convention dans le contexte général des droits et du développement de l'enfant et certains prennent une part active aux travaux des conseils ou comités nationaux des droits de l'enfant.

Dans le même temps, les bureaux nationaux du Fonds collaborent directement avec l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Banque mondiale et d'autres institutions sur le terrain, en faveur des programmes axés sur le développement de l'enfant.

En résumé, le Fonds reste attaché aux objectifs à court et à long terme du système des Nations Unies auxquels il apporte son appui et estime que les programmes des organisations internationales non gouvernementales et de leurs homologues à l'échelon local et national peuvent apporter un complément aux programmes du système des Nations Unies, dans le cadre de la poursuite de relations de partenariat.

6. Conseil consultatif d'organisations juives

(Statut consultatif spécial accordé en 1947)

Le Conseil consultatif d'organisations juives a été fondé en 1947 par René Cassin, prix Nobel de la paix, premier Président de la Cour européenne des droits de l'homme, principal auteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme et Président de l'Alliance israélite universelle.

Depuis sa création, le Conseil et ses organismes membres, l'Alliance israélite universelle, les American Friends of the Alliance israélite universelle, l'Anglo-Jewish Association et les Canadian Friends of the Alliance israélite universelle, ont aidé activement l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à élaborer des programmes et des projets dans le domaine des droits de l'homme, du droit international et de l'éducation.

De 1947 à la fin des années 80, le Conseil a mené l'essentiel de ses activités à New York, où il a parrainé des conférences sur des sujets tels que les violations des droits de l'homme en Union soviétique et les stratégies d'application des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Au début des années 90, le Conseil a décidé de réorienter ses intérêts et ses ressources vers l'Europe, d'y renforcer sa présence en apportant son concours aux bureaux des Nations Unies et de l'UNESCO à Genève et à Paris et de renforcer ses contacts avec la communauté par le biais du financement de programmes et de rencontres.

Le Conseil dispose à Paris d'un bureau qui a été placé sous la direction de Gérard Israël, spécialiste de droit international et d'affaires politiques et auteur d'ouvrages sur ces sujets. Après plus de 25 années de services, M. Israël a pris sa retraite et un comité de sélection devrait prochainement lui trouver un successeur. En outre, le Conseil est représenté à Londres par M. Clemens N. Nathan, un notable de la communauté juive, et à Montréal par MM. Gary Waxman et Edmond Elbaz, deux notables de la communauté juive. Une section italienne du Conseil est en cours de constitution à Milan.

De 1994 à 1997, le Conseil a mené, entre autres, les activités suivantes :

a) Participation aux travaux de la Commission des droits de l'homme à Genève : des représentants des bureaux européens du Conseil ont pris une part active aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme. Ils y ont notamment présenté des rapports sur le droit à restitution, à indemnisation et à réadaptation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales (E/CN.4/Sub.2/1993/8), l'administration de la justice et les droits de l'homme des détenus (E/CN.4/Sub.2/1995/NGO/38) ainsi que sur la protection des minorités : examen global de sujets précis relatifs au racisme, à la xénophobie, aux minorités et aux travailleurs migrants (E/CN.4/Sub.2/2/1995/NGO/40), le 9 août 1995;

b) Activités relatives à l'Organisation des Nations Unies et à l'UNESCO : les bureaux du Conseil ont participé à des projets organisés par l'ONU et par l'UNESCO à Paris et à Genève; ils ont notamment :

i) Siégé au Comité de liaison des organisations non gouvernementales françaises auprès du bureau des Nations Unies à Paris;

ii) Fait fonction de consultants auprès du Comité exécutif et de la Conférence générale de l'UNESCO à Paris et à Genève pour des questions ayant trait aux droits de l'homme, au droit et à l'éducation;

iii) Envoyé une délégation à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités qui s'est réunie à Genève en août 1997;

c) Poursuite de l'action entreprise par René Cassin dans le domaine des droits de l'homme. Peuvent être regroupées sous cette rubrique les activités suivantes :

i) Les Canadian Friends de l'Alliance israélite universelle ont parrainé chaque année un colloque René Cassin à l'Université McGill de Montréal. D'éminents orateurs ont été entendus à ces colloques, notamment Thomas S. Kuttner et le professeur Irwin Cottler, spécialistes des droits de l'homme, le juge Jules Deschênes, Président d'une commission gouvernementale qui enquête sur les criminels de guerre nazis au Canada, et le docteur Bernard Kouchner, chercheur, qui a parlé du racisme et de la xénophobie;

ii) Le Conseil a prêté concours à l'Association pour la fidélité à la pensée du Président René Cassin, laquelle s'emploie à poursuivre l'action entreprise par le regretté prix Nobel de la paix dans le domaine du droit international;

iii) Il a collaboré avec l'Institut international des droits de l'homme à la promotion de matériels éducatifs sur le sujet ainsi qu'à la remise de prix universitaires et de bourses d'étudiants;

d) Activités diverses. Le Conseil a :

i) Fait fonction de consultant auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg (France), pour des questions relatives aux droits de l'homme;

ii) Coparrainé un colloque sur la lutte contre le racisme et la xénophobie, tenu à Strasbourg en novembre 1994;

iii) Apporté son concours à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (France) au sujet des méthodes d'enseignement des droits de l'homme, de la réforme de l'enseignement, des droits des nationalités et des minorités, et de l'éducation en matière de stupéfiants et de syndrome d'immunodéficience acquise (sida);

iv) Participé au forum ONU des organisations non gouvernementales juives organisé à New York par le Département des relations avec les organismes des Nations Unies de B'nai B'rith International;

v) Envoyé une délégation à la Conférence annuelle Yitzhak Rabin sur les Nations Unies parrainée par le B'nai B'rith Centre for Public Policy en septembre 1997;

e) Activités des organismes membres du Conseil.

Les organismes membres du Conseil ont :

i) Appuyé la réalisation des objectifs du Conseil en planifiant des programmes sur divers aspects des droits de l'homme et des relations interconfessionnelles, et un colloque sur le processus de paix au Moyen-Orient organisé à Paris en novembre 1995 par l'Alliance israélite universelle;

ii) Diffusé des informations sur les objectifs, programmes, projets et activités du Conseil dans leurs publications, notamment *The Alliance Review* (New York), *The AJA Review* (Londres), *Les Cahiers de l'Alliance israélite universelle*, *Les Cahiers du judaïsme* (Paris) et *Bitá' on KYACH* (Jérusalem).

Le Conseil et ses organismes membres entendent continuer d'aider l'Organisation des Nations Unies à éliminer l'intolérance raciale et religieuse, à lutter contre les violations des droits de l'homme et à promouvoir la cause de la liberté.

Le Conseil se réjouit à la perspective de célébrer, dans les mois à venir, avec ses organisations soeurs, le cinquantième anniversaire de la ratification de la Déclaration universelle des droits de l'homme dont l'un des auteurs fut le fondateur du Conseil, le regretté René Cassin.

7. Fédération européenne des villes de congrès

(Dotée du statut consultatif spécial en 1985)

La Fédération européenne des villes de congrès (FEVC) a été créée en 1963 en tant qu'association de professionnels regroupant les villes européennes souhaitant se doter de l'infrastructure, des installations et des services modernes et efficaces indispensables à l'organisation de congrès.

Depuis, la FEVC n'a pas renié ses objectifs majeurs et les a au contraire élargis. Grâce notamment au rôle moteur joué par la Fédération et à son programme de communication, il est apparu de plus en plus clairement que les conférences et les congrès étaient un rouage essentiel des moyens de communication auxquels tous les pays devaient recourir s'ils ne voulaient se laisser distancer en matière de progrès social et économique ou de développement.

Concours apporté à l'Union européenne

Plus que toute autre organisation, la FEVC a beaucoup fait pour que la Communauté européenne saisisse à quel point il était important de générer une activité forte dans le domaine des conférences et qu'elle comprenne la nécessité d'accueillir des congrès internationaux qui jouent un rôle marquant en matière d'échanges d'ordre professionnel ou social et de développement.

Pendant de nombreuses années, la Fédération a conservé un bureau à Bruxelles afin de rester en contact avec le siège des institutions européennes à Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg pour se tenir au courant de toutes les dispositions juridiques intéressant l'organisation de conférences.

Il y a trois ans, elle a proposé à d'autres associations de se joindre à elle et a ouvert, toujours à Bruxelles, un nouveau bureau appelé EMILG (European Meetings Industry Liaison Group). L'Association internationale des organisateurs professionnels de congrès (IAPCO) a la première rejoint les rangs de ce nouveau groupe, en compagnie de l'International Congress and Convention Association (ICCA) et de Meeting Professionals International (MPI), bientôt suivie par d'autres organismes. La FEVC a conservé la présidence de ce groupe de coordination.

Porte-parole reconnu par ses pairs, l'EMILG s'intéresse à tous les aspects de l'action et de la législation de l'Union européenne. Il assiste aux réunions pertinentes organisées par l'Union européenne, comme la Conférence sur la qualité du tourisme qui s'est tenue alors que l'Autriche

assurait la présidence de l'Union et à laquelle le Président de l'EMILG a participé en qualité d'intervenant.

La Fédération européenne des villes de congrès a obtenu le statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU en 1978. Nous sommes fiers de cette distinction et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour en être digne. Avec l'EMILG, nous nous sommes dotés de moyens accrus de mener à bien les objectifs du Conseil.

Nous nous efforçons de tenir les membres de la Fédération (une centaine de grandes villes européennes organisatrices de congrès) informés des activités auxquelles le Conseil économique et social est susceptible de prendre part, par exemple les activités entreprises dans le cadre des divers instruments relatifs à la torture, aux droits de l'enfant, à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à la protection des minorités ou encore celles qui sont liées au droit de circuler librement, à la propriété intellectuelle, à la coopération en matière de recherche, à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), à la protection de l'environnement et à la coopération entre les pays développés et les pays en développement.

Nous faisons bien entendu campagne pour souligner le rôle que jouent les réunions et les conférences en tant que vecteurs de la paix, du bien-être, de la coopération internationale, des échanges professionnels, scientifiques et technologiques et de l'enrichissement des compétences dans la quasi-totalité des disciplines.

1994

En 1994, qui marquait le deuxième anniversaire de l'Union européenne, on a créé l'Espace économique européen englobant l'Autriche, la Finlande, la Norvège, la Suède et l'Islande; pour certains, il ne s'agissait que d'une étape sur le chemin de l'adhésion à l'Union.

Des enquêtes ont montré que les dépenses des participants aux conférences ont augmenté de 52 % entre 1985 et 1993. En 1994, la FEVC a tenu sa conférence annuelle à Helsinki et a, à cette occasion, célébré son trentième anniversaire. Une étude portant sur ces trente années a été publiée sous le titre *EFCT at 30*.

Nous avons rappelé à l'Union européenne que le tourisme, qui représentait 6,5 % du produit intérieur brut, était le secteur économique le plus important en Europe et aussi la plus grosse source d'emplois, mais qu'il n'en était pas fait mention dans le Traité de Rome et qu'en conséquence, il n'y avait ni politique ni initiative européenne en la matière. Nous avons suggéré qu'on remédie à cette lacune,

et notre suggestion a reçu le soutien massif des professionnels du tourisme.

Notre objectif était de profiter du réexamen du Traité à Maastricht en 1996 pour amener l'Union européenne à reconnaître enfin l'importance du tourisme. Le Conseil économique et social de l'Union partageait notre point de vue.

Nous avons fait entendre notre voix à propos du projet de législation sur la vente à distance dont plusieurs aspects s'avéraient préjudiciables au tourisme d'affaires. Notre sixième rapport consacré à l'Europe (*Report on Europe*), paru au printemps, a montré que la situation semblait s'améliorer sur le marché des conférences. La FEVC a tenu sa huitième université d'été à Bruxelles.

1995

La FEVC a réaffirmé son soutien au programme européen en matière d'environnement en rejoignant les rangs de Green Globe, organisme créé sous l'égide du World Travel and Tourism Council.

Le Parlement européen a décidé que le tourisme serait inscrit dans le programme de l'Union européenne et qu'une Agence du tourisme travaillerait aux côtés de l'Agence européenne pour l'environnement. Toutefois, les gouvernements de plusieurs pays membres influents se sont opposés à cette initiative et la situation n'a guère évolué.

Avec l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède qui a porté à 15 le nombre de ses membres, l'Union européenne a fait un grand pas en avant. Nous avons noté que les nouveaux venus étaient tous des pays qui accueillent des conférences importantes et comptaient des villes, affiliées à la Fédération, jouant un rôle moteur en matière d'organisation de congrès.

Nous avons ouvert plusieurs nouveaux bureaux, en particulier à Stockholm et Tampere. Nous avons aussi accueilli de nouveaux membres : Bratislava (Slovaquie), Istanbul (Turquie), Le Mans (France), Limassol (Chypre), Montluçon (France) et Reykjavik (Islande).

Nous avons tenu notre université d'été à Innsbruck. Notre rapport annuel sur l'Europe a mis en évidence l'importance du marché unique et montré une amélioration de la situation sur le marché européen des conférences. En 1995, la FEVC a été l'une des premières à utiliser l'Internet parmi les organismes pairs et n'a depuis cessé d'occuper un rôle de premier plan.

Le Commissaire européen chargé de la Direction générale XXIII, Christos Papoutsis, a adressé une lettre à la Fédération pour la féliciter du rôle qu'elle jouait en Europe, soulignant qu'elle avait obtenu que 60 % des congrès interna-

tionaux se tiennent sur le sol européen. Il a ajouté que, partie de l'ouverture d'un bureau à Bruxelles, 30 ans auparavant, la FEVC avait rendu de grands services aux communes d'accueil et leur avait permis de bénéficier d'investissements substantiels.

En 1995, la FEVC a pris la présidence du Secrétariat du JMIC (Joint Meetings Industry Group) pour deux ans. Le JMIC regroupe 15 des principaux organismes mondiaux actifs dans le domaine des conférences. Le refus de l'Union européenne de voter un budget consacré au tourisme pour l'exercice 1996 a été accueilli avec inquiétude.

Les enfants ont tenu leur premier congrès international sur l'environnement à Eastbourne, ville membre de la Fédération. Parmi les thèmes abordés a figuré une enquête de l'ONU portant sur 30 000 enfants. Par ailleurs, les très nombreuses activités organisées dans le monde entier ont été largement couvertes par les médias. Des chefs d'État et des dirigeants politiques du monde entier ont apporté leur soutien à ce congrès auquel ont participé 800 enfants venus de 85 pays. Les représentants ont adopté 25 résolutions dont l'ONU s'est largement fait l'écho à New York.

1996

La Direction générale XXIII de la Commission européenne a publié un livre vert sur l'avenir du tourisme dans le marché commun, auquel la Fédération a apporté une contribution marquante. Ce rapport a suscité bien des espoirs, mais après des mois d'atermoiements et d'opposition de la part des principaux États membres, il est resté sans suite.

À l'occasion d'EIBTM, foire exposition qui se tient tous les ans à Genève, un déjeuner de travail a été organisé à l'intention des responsables politiques des pays européens, inaugurant une tradition par laquelle, en compagnie de représentants de la FEVC et d'autres organismes, les responsables politiques peuvent aborder de manière informelle des sujets liés au secteur des conférences.

Le neuvième rapport de la FEVC sur l'Europe a montré que les activités liées aux conférences étaient en plein essor en Europe orientale et a salué le programme d'assistance de la Fédération en faveur des nouveaux venus sur le marché des conférences.

En 1996, la Fédération a célébré le centenaire du premier bureau de congrès du monde à Détroit (Michigan); lors d'une conférence organisée à cette occasion dans cette ville, nous avons présenté un rapport sur la situation européenne en matière de congrès. Nous avons tenu notre conférence annuelle à Varsovie et notre université d'été à Nice.

La FEVC a fortement appuyé un programme appelé Philoxenia que la Direction générale XXIII avait présenté en s'inspirant du livre vert publié l'année précédente. Le programme prévoyait que l'Union européenne apporte un appui modeste aux activités ayant trait aux conférences et comportait d'autres aspects favorablement accueillis par les professionnels du secteur.

Ce programme s'est malheureusement heurté à l'opposition des principaux États membres et n'a jamais été réellement mis en route. Ce programme et d'autres propositions prometteuses présentées par le commissaire chargé de la Direction générale XXIII figuraient également à l'ordre du jour de la Conférence intergouvernementale qui, après Florence, s'est tenue à Dublin, mais ils n'ont pas pu être abordés, les réunions consacrées au tourisme ayant été annulées.

La ville de Tampere, dont la candidature avait été proposée par la Fédération, a reçu le prix Green Globe Award 1996.

1997

La FEVC a soutenu le Groupe d'action du tourisme européen qui demandait un renforcement des restrictions applicables à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et une libéralisation d'autres types de taxes, comme les taxes d'aéroport. Nous avons demandé de meilleures statistiques et une coopération plus étroite entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Nous avons soutenu la position ferme adoptée par l'Union européenne dans la lutte contre l'exploitation commerciale des enfants et demandé que les professionnels du tourisme prennent des mesures concrètes.

En 1997, nous avons organisé notre université d'été à Barcelone et notre conférence annuelle à Reykjavik. À l'occasion d'une conférence régionale à Porto, la Fédération a présenté un rapport sur le tourisme d'affaires qui a rencontré un large écho. Le Luxembourg a succédé à l'Irlande à la tête de la présidence de l'Union européenne et a accueilli une conférence sur le thème du tourisme et de l'emploi au cours de laquelle on a souligné le rôle joué par le tourisme en général et le tourisme d'affaires en particulier dans la lutte contre le chômage, principal problème auquel l'Union doit faire face. Toutefois, pour ce qui est de l'inscription du tourisme et des conférences dans le programme de travail de l'Union européenne, la situation n'a guère progressé.

Notre réunion annuelle avec des dirigeants politiques représentatifs a été fructueuse et nous avons poursuivi notre programme de formation dans lequel interviennent des parlementaires, des écoles hôtelières et de nombreux professionnels. La FEVC a soutenu la candidature commune de

l'Istanbul Convention Bureau et de la Turkish Soil Erosion Control Association qui ont reçu le prix Green Globe Award 1997. Pour la deuxième année consécutive, les candidats parrainés par la Fédération ont obtenu cette distinction qui vient couronner l'action menée dans le domaine de l'environnement.

Résumé

Pendant les quatre années à l'examen, la Fédération a été plus active que jamais et a continué à faire face aux responsabilités qui accompagnent l'obtention du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Nous entendons poursuivre sur cette voie et faire tout notre possible pour aller dans le sens des activités du Conseil et attirer l'attention sur ses réalisations et ses programmes.

8. Congrès juif mondial (CJM)

(Doté du statut consultatif spécial en 1941)

Introduction

La période quadriennale 1994-1997 sur laquelle porte le présent rapport a été marquée par de profonds changements sur la scène internationale, notamment les mutations intervenues dans l'ex-Union soviétique. Suite à l'affiliation au CJM de plusieurs communautés juives de l'ex-Union soviétique, nous comptons désormais près de 90 membres nationaux.

Le CJM maintient ses liens avec le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, notamment en s'associant aux travaux des deux principaux organes chargés des droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme et la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Comme il est indiqué plus loin, il prend une part active aux sessions de ces organes et continue d'oeuvrer aux côtés des organes chargés de l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme. Il s'intéresse toujours étroitement aux travaux du Comité des droits de l'homme, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, du Comité contre la torture et du Comité des droits de l'enfant.

Fidèle aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'organisation a également beaucoup fait ces quatre dernières années afin que les victimes du régime nazi obtiennent réparation pour les torts subis pendant la Seconde Guerre mondiale. Au nom des personnes ou de leurs héritiers pouvant prétendre à la restitution de biens confiés à des banques ou d'autres institutions, telles que des compagnies d'assurance ou des sociétés fiduciaires, elle est intervenue auprès des autorités des pays qui avaient déclaré leur neutralité au moment de la Seconde Guerre mondiale. Elle a également demandé que des mesures concernant les biens en déshérence soient prises en faveur des victimes qui ont survécu à l'Holocauste et vivent dans le besoin.

Activités

Le CJM a participé à la cinquantième, cinquante et unième, cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de la Commission des droits de l'homme, auxquelles il a fait des communications orales sur les sujets suivants :

a) Bon fonctionnement des organes créés en application des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de

l'homme (point 14 de l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session, 24 mars 1998);

b) Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (point 12 de l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session, 23 mars 1998);

c) Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction (point 19 de l'ordre du jour de la cinquante-troisième session, 24 mars 1997);

d) Le mandat du Rapporteur spécial (cinquante-troisième session, 11 mars 1997);

e) La réforme (cinquante-deuxième session, 9 avril 1996);

f) Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés (point 4 de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session, 21 mars 1996);

g) Le terrorisme (point 11 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session).

Le CJM a participé aux quarante-sixième, quarante-septième et quarante-neuvième sessions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

Il a assisté aux quatre dernières sessions du Comité exécutif du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Il a suivi de très près la question de l'adoption de pratiques libérales en matière d'asile et le phénomène de plus en plus répandu du refoulement aux frontières.

Le représentant du CJM a fait une déclaration à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 1997.

Le CJM a assisté à la réunion des experts gouvernementaux sur l'utilisation des emblèmes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue les 13 et 14 février 1997, et a fait une déclaration à cette occasion.

Lors d'une conférence organisée le 15 février 1996 par la Webster University sur le thème des «Crimes de guerre en Yougoslavie : paix ou justice», un représentant du CJM a prononcé une allocution sur le sujet suivant : «Genève et les enjeux de l'action humanitaire dans les années 90».

Le CJM a fait une déclaration sur le thème «L'Organisation des Nations Unies et Israël» à l'occasion de la dixième conférence internationale des avocats et juristes juifs qui s'est tenue le 29 décembre 1995.

Dans le cadre de la participation du CJM au processus de réforme de la Croix-Rouge, un représentant a assisté à la vingt-sixième conférence internationale de la Fédération

internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et a fait une déclaration le 5 décembre 1995.

Le CJM a participé au Forum que le Conseil économique et social a consacré le 3 juillet 1995 aux ONG et au développement et a fait une déclaration à cette occasion.

Lors de la réunion annuelle de la Société américaine de droit international qui s'est tenue du 5 au 8 avril 1995, un représentant du CJM a présenté un rapport sur le traitement dont Israël fait l'objet et l'importance croissante qu'accorde la Commission des droits de l'homme de l'ONU aux «droits» économiques.

Un représentant du CJM a prononcé une allocution le 7 novembre 1994 lors de la quatorzième Conférence régionale des Associations européennes pour les Nations Unies.

Le CJM a continué à s'intéresser vivement aux travaux des organes des Nations Unies chargés de l'application des traités. Des représentants du Congrès ont assisté aux sessions des organes suivants et ont à plusieurs reprises fait des représentations officielles aux présidents et aux membres des comités sur des points figurant dans les rapports de pays :

- a) Comité des droits de l'homme (Pacte international relatif aux droits civils et politiques);
- b) Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale);
- c) Comité contre la torture (Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants);
- d) Comité des droits de l'enfant (Convention relative aux droits de l'enfant).

Les représentants du CJM ont fait des représentations au Rapporteur spécial sur la torture et au Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination, de xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Des représentants du CJM se sont entretenus avec plusieurs responsables d'organismes des Nations Unies, notamment le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et leur ont expliqué quels étaient les domaines d'activité du Congrès et en quoi celui-ci pouvait contribuer aux travaux des différents organes et organismes des Nations Unies.

Pendant la période à l'examen, le CJM a eu le plaisir d'assurer la fonction de trésorier de la Conférence des

organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO).

Il a continué à participer aux activités du Comité spécial des organisations non gouvernementales pour les droits de l'homme (anciennement appelé Comité spécial des organisations non gouvernementales internationales pour les droits de l'homme) à Genève et a assuré les fonctions de trésorier pendant toute la période sur laquelle porte le présent rapport quadriennal.
